

ATTESTATION CONFORMITE

Je soussignée, Madame Sandrine COLOMBEL, agissant en qualité de Responsable Qualité de la société **MEDIPROTEC**, 9 rue du Poitou – 91220 Brétigny sur Orge, déclare que les sacs bretelles référencés de la façon suivante :

BDBREN001	SACS BRETelles BD NOIR 26 + 12 X 45
BDBREN002	SACS BRETelles BD NOIR 30 + 14 X 54
BDBREN003	SACS BRETelles BD NOIR 30 + 16 X 65
BDBRETL001	SACS BRETelles BD TRANSPARENT 26 + 12 X 45
BDBRETL002	SACS BRETelles BD TRANSPARENT 30 + 14 X 54
BDBREW001	SACS BRETelles BD BLANC 26 + 12 X 45
BDBREW002	SACS BRETelles BD BLANC 30 + 14 X 54
BDBREW003	SACS BRETelles BD BLANC 30 + 16 X 65

Respectent le **décret n°2016-379 du 30 mars 2016** relatif aux modalités de mise en œuvre de la limitation des sacs en matières plastiques à usage unique.

Les modalités du décret:

- le décret vise à interdire les sacs en matières plastiques à usage unique : « les sacs en plastiques légers, définis comme des sacs d'une épaisseur inférieurs à 50 microns »
- un marquage doit être apposé sur les sacs plastiques indiquant que le sac peut être réutilisé et ne doit pas être abandonné dans la nature.

→ Les sacs bretelles que commercialisent **MEDIPROTEC** sont fabriqués en 50 microns et sont imprimés selon les conditions du décret.

Fait à Brétigny sur Orge, le 24/07/2023.

Sandrine COLOMBEL

Responsable Qualité

